

LANCEMENT DE LA LABELLISATION INTERNATIONALE RAMSAR DU SITE DES MARAIS DE SACY

Par un courrier destiné à Madame la Préfète de région, et signé du Président M Cugnière Raoul, en date du 5 Août 2015, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a lancé la démarche d'initiation de la demande d'inscription du **Marais de Sacy** comme **zone humide d'importance internationale** au titre de la convention de **RAMSAR**.

La convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le **2 février 1971 à Ramsar** en Iran. Elle regroupe aujourd'hui **168 pays, pour 2170 sites** désignés (207 millions d'hectares). Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, cette convention a maintenant élargi son champ de compétence à la **protection de tous les aspects de la biodiversité et de l'eau et va même jusqu'à la protection des valeurs sociales et culturelles**. La labellisation n'engendre **aucune contrainte réglementaire supplémentaire et désigne des zones humides d'importance mondiale**.

En 2014, on dénombre **43 sites RAMSAR en France** (32 en métropole et 11 en outre-mer) pour une surface totale de **3,55 millions d'hectares**. La **Baie de Somme** est pour l'instant le seul site Picard et le **Marais Audomarois** l'unique zone labellisée pour la région Nord Pas de Calais.

Le Marais de Sacy constitue une vaste zone humide et tourbeuse (1000 ha) **d'un grand intérêt écologique et patrimonial** en raison de sa diversité faunistique et floristique et des activités associées. En outre, il joue un rôle majeur dans la **préservation de la ressource en eau**.

Ce territoire rassemble les critères requis à une labellisation : **habitats naturels et espèces faunistiques et floristiques d'intérêt majeur, caractère unique de ce milieu, importance pour la gestion de l'eau**.

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy porte de nombreux projets liés à la gestion de l'eau et des milieux naturels sur ce territoire emblématique de l'Oise notamment l'activité Natura 2000. Il coordonne cette labellisation afin de **mieux faire reconnaître l'intérêt mondial de ce site méconnu**. Cet apport de renommé au territoire permettra de **faciliter l'émergence et la réalisation de projets de gestion, d'étude et de restauration** du Marais de Sacy.

Afin de monter le dossier (Fiche Descriptive RAMSAR), un comité scientifique a été mis en place, il est composé de neuf structures : **le Syndicat Mixte des Marais de Sacy, le Conseil Départemental de l'Oise, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, le Conservatoire Botanique National de Bailleul, Picardie Nature, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Syndicat Mixte Oise Aronde et la DREAL Picardie.**

Ce travail sera présenté au **comité de suivi** instauré par la préfecture de région et rassemblant les principales institutions en lien avec le Marais de Sacy. Ce dernier pourra **valider les documents** qui devront ensuite être déposés auprès de la Préfecture de Région. Après consultation, le dossier sera transmis au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et enfin au secrétariat de la Convention RAMSAR (Suisse).

Au préalable des **réunions de concertation** se seront tenues notamment auprès des Maires et des ayants droit concernés. Tout à chacun pourra obtenir plus d'informations lors d'une **réunion publique** qui se tiendra le **Vendredi 16 Octobre à 19h00 à la Salle Bruno Mathé de Sacy-le- Grand** (Rue Gambetta).

Cette action est permise grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**SYNDICAT MIXTE
DES
MARAIS DE SACY**



Renseignements :

**Syndicat Mixte des Marais de Sacy - <http://www.syndicatmixtedesmaraisdesacy.sitew.fr/>
Rousselot Jean - maraisdesacy@orange.fr - 03.44.28.15.11**